Envoyé en préfecture le 26/05/2025
Reçu en préfecture le 26/05/2025
Publié le 27/05/2025
ID : 079-200069755-20250520-B15_05_2025_02-DE

Mellois en POITOU
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 15 MAI 2025

N° B15_05_2025_02 - Outils de mutualisation - Renouvellement de la convention d'entente avec le SIVU voirie de la Boutonne (annexe)
Annexe(s) :
- Convention d'entente 2025-2030

Titulaires en exercice	**Présents** (Titulaires et suppléants votants)	**Représentés**	**Total votants**	**Absents**
30	16	8	24	6

Pour : 24	Abstention : 0	Contre : 0	Sans Participation : 0

Date de convocation : 9 mai 2025

L'an deux mille vingt cinq, le quinze mai, les délégués des communes membres de la communauté de communes Mellois en Poitou, se sont réunis à 18 h 00, La Béronne à Les Arcades à Melle, sur convocation adressée par Monsieur Fabrice MICHELET, Président.

Etaient présents :
BARILLOT Dorick, BERNARD Eric, BRILLAUD Chantal, BRUNET Sylvie, CACLIN Philippe, CHOURRÉ Gilles, COUSIN Sylvie, GAYET Olivier, HEURTEBISE-DANIAUD Murielle, KLINGLER Sarah, PELTIER Jérôme, PICARD Marylène, PICHON Gilles, SAINTIER Marie-Emmanuelle, THELLIER Odile, THIBAULT Evelyne

Etaient représentés :
BINET Frédérique (pouvoir donné à GAYET Olivier), BLANCHET Philippe (pouvoir donné à CACLIN Philippe), CHARPENTIER Patrick (pouvoir donné à HEURTEBISE-DANIAUD Murielle), CHESNEAU Etienne (pouvoir donné à BRUNET Sylvie), GRIFFAULT Sylvain (pouvoir donné à KLINGLER Sarah), GUERY Patrice (pouvoir donné à BERNARD Eric), MICHELET Fabrice (pouvoir donné à COUSIN Sylvie), RAGOT Nicolas (pouvoir donné à PICHON Gilles)

Etaient absents (excusés et non excusés) :
CAQUINEAU Emmanuel, CHASSIN Julien, HAYE Jean-Marie, MERCIER Sébastien, NIVELLE Jean-Pierre, ROUXEL Patricia

Le quorum étant atteint, le bureau communautaire peut délibérer.

Secrétaire de séance : Madame Sylvie BRUNET

****

Outils de mutualisation - Renouvellement de la convention d'entente avec le SIVU voirie de la Boutonne (annexe)

Annexe(s) :

- Convention d'entente 2025-2030

Envoyé en préfecture le 26/05/2025
Reçu en préfecture le 26/05/2025
Publié le 27/05/2025
ID : 079-200069755-20250520-B15_05_2025_02-DE

Vu l'article L. 5211-10 du Code général des collectivités territoriales relatif aux délégations de compétences accordées par le conseil communautaire au bureau communautaire ;

Vu la délibération n° C23-01-2025-04 du conseil communautaire du 23 janvier 2025 relative aux délégations de compétences au bureau communautaire et au président, plus particulièrement l'alinéa « 17. Toute décision sur la signature de convention d'entente ou de service unifié avec une ou plusieurs collectivités territoriales en application des articles L. 5221-1, L. 5221-2 et L. 5111-1-1 du CGCT » ;

Vu les statuts du SIVU Voirie de la Boutonne ;

La communauté de communes Mellois en Poitou a des liens nombreux avec le SIVU Voirie de la Boutonne.

Ces liens sont aujourd'hui de 3 types :

- Une utilisation par la communauté de communes des locaux du SIVU pour des vestiaires et des hangars pour le stationnement des véhicules ;

- Un partenariat permettant au SIVU de mettre à disposition de la communauté de communes du temps de travail d'un mécanicien pour la réparation de ses véhicules ;

- Un partenariat permettant à la communauté de communes de profiter des compétences du SIVU pour la réalisation de travaux de VRD (Voirie et Réseau Divers) et d'espaces verts.

Il convient aujourd'hui de renouveler le partenariat existant par une nouvelle convention d'entente visant à définir les conditions de participation du SIVU à la réalisation de travaux, sur demande de la communauté de communes. Cette convention, jointe en annexe, a pour objet de définir les modalités de fonctionnement quant à la gestion partagée de ces travaux.

Elle est proposée dans les mêmes termes que celle précédemment signée avec le SIVU.

Après en avoir délibéré, le bureau communautaire, à l'unanimité, décide de :

- APPROUVER la convention d'entente avec le SIVU voirie de la Boutonne,
- AUTORISER le président à signer la convention d'entente annexée à la présente délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour extrait conforme.

La secrétaire de séance

Sylvie BRUNET
5ème Vice-Présidente en charge de l'animation du territoire
26 mai 2025

La Présidente

Sylvie COUSIN
1ère Vice-Présidente en charge des solidarités
21 mai 2025